

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 RUE DE NOIRTERRE
ST SAUVEUR DE GIVRE EN MAI
79300 BRESSUIRE
499 979 466 RCS NIORT-79000

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 04/09/2025**

L'an 2025,
Le 04/09,
Au siège social,

Le soussigné :
Monsieur Benoît POUSSARD,
Demeurant 26 RUE DE NOIRTERRE 79300 BRESSUIRE,

Gérant de la société 1 DAY EXPRESS 79, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 100 parts sociales, rappelle que :

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/07/2025, la collectivité des associés a autorisé la gérance à effectuer le rachat des 18 parts détenues par Monsieur Dominique POUSSARD et à réduire en conséquence le capital social,

Et constate que Monsieur Dominique POUSSARD et la Société sont convenus définitivement du rachat de 18 parts de 50 euros chacune, au prix total de 19 800 euros payable comptant à l'issue du délai d'opposition, et ce sous réserve de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux.

En conséquence, décide, sous la même réserve, l'annulation des parts rachetées et partant la réduction de 5 000 euros à 4 100 euros du montant du capital social, ainsi que la modification corrélatrice des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Benoît POUSSARD
Gérant

